

Zeitschrift:	Bildungsforschung und Bildungspraxis : schweizerische Zeitschrift für Erziehungswissenschaft = Éducation et recherche : revue suisse des sciences de l'éducation = Educazione e ricerca : rivista svizzera di scienze dell'educazione
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Bildungsforschung
Band:	4 (1982)
Heft:	3
Artikel:	L'enseignement obligatoire des années 80 dans les pays de l'OCDE
Autor:	Lowe, John
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-786510

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'enseignement obligatoire des années 80 dans les pays de l'OCDE

John Lowe

L'école obligatoire est au cœur de tous les systèmes modernes d'éducation; partout, elle constitue le corps principal de l'éducation formelle de presque tous les enfants et même le tout de cette éducation pour un très grand nombre d'entre eux. Et pourtant, depuis de nombreuses années, et dans les pays de l'OCDE, cette école obligatoire n'a pas fait l'objet d'études importantes. On considérait comme «donnés» ses buts, ses méthodes et ses pratiques. L'attention des autorités comme celle des spécialistes en éducation était focalisée sur d'autres secteurs du système éducatif.

L'article que voici résume un récent rapport de l'OCDE qui tente de remédier à cette carence en mettant en discussion les tendances et développements de l'école obligatoire au seuil des années quatre-vingts.

1. L'enseignement obligatoire contesté

Si l'enseignement obligatoire dans les pays de l'OCDE a connu une expansion explosive jusqu'aux environs de 1960, les systèmes actuels font l'objet d'une polémique de plus en plus grande. Bien qu'on introduise des réformes, les reproches ne tarissent pas. Tous émettent des jugements, les parents, les élèves, la presse, les enseignants, les fonctionnaires, les élus, les spécialistes. Les jeunes seraient mal préparés au marché de l'emploi et à la vie en général; leurs aptitudes seraient insuffisamment développées, certains adolescents maîtrisant à peine la lecture, l'écriture et l'arithmétique; les besoins des différents groupes d'enfants seraient souvent sacrifiés au bénéfice d'autres catégories; le niveau scolaire aurait baissé; les élèves ou travailleraient trop ou n'apprendraient pas à travailler; les programmes seraient mal conçus, trop vastes, trop abstraits ou trop limités; les méthodes traditionnelles ou modernes seraient inefficaces; les réformes trop nombreuses, superficielles, inutiles, mal conçues, mal appliquées; les régimes de diplômes et d'exams seraient stériles et injustes; les enseignants seraient insuffisamment formés, peu motivés, mal rémunérés, réfractaires au changement; certains même endoctrineraient leurs élèves; les autorités locales, régionales ou nationales seraient, soit incomptentes et irresponsables, soit paralysées sous le poids de l'administration. Sans doute les accusations sont-elles souvent justifiées, mais elles sont souvent contradictoires. Tout le monde n'a pas la même conception de ce que devrait être l'enseignement obligatoire car chaque individu – qu'il soit parent, enseignant, ancien élève ou contribuable – a nécessairement un point de vue différent. D'autre part, certains problèmes semblent plus graves ou sont mieux connus, selon le pays et la région. C'est pourquoi il est impossible de poser le problème et de proposer des solutions de façon à recevoir l'approbation générale. Cet article cherche néanmoins à jeter quelque lumière sur les grands problèmes auxquels la société devra faire face dans le domaine de l'enseignement obligatoire au cours des années 80.

En fait, ni les pouvoirs publics ni la majorité des parents et des enseignants ne mettent en question l'obligation juridique qu'ont la plupart des citoyens de passer des milliers d'heures entre les murs d'un établissement scolaire. Il est vrai que certains théoriciens, tel Illich, conçoivent d'autres façons d'assurer l'apprentissage de base nécessaire au corps social et à chaque individu qui le constitue, mais il semble que notre société a misé et misera longtemps encore sur la scolarité obligatoire, car c'est avant tout le fonctionnement, et non le maintien de cette institution, qui provoque la controverse. D'ailleurs, la majorité des parents et des élèves seraient moins déçus par les structures que ne semblent le croire leurs détracteurs. On peut donc conclure qu'il n'y aura pas, dans un avenir prévisible, de bouleversements majeurs dans les systèmes nationaux d'enseignement obligatoire.

2. Décentralisation

Les pouvoirs publics, tout autant que les parents d'élèves, aspirent à la mise en œuvre d'une réforme positive et durable du système. Contrairement à certaines idées reçues, les enseignants et les fonctionnaires font souvent preuve d'initiative et de souplesse quant à l'introduction de méthodes et de structures nouvelles qui semblent nécessaires ou souhaitables. On peut alors envisager des progrès à condition qu'il y ait au préalable un vrai dialogue entre toutes les parties concernées. Une bonne conduite de toutes les revendications permettrait d'arriver à une répartition plus satisfaisante des responsabilités et des ressources. Il sera nécessaire d'abord de redéfinir puis de reconnaître les prérogatives de tous les intéressés de sorte que l'on puisse tenir compte, d'une part, de la compétence professionnelle du corps enseignant, des conseillers et des pédagogues, d'autre part, du droit de regard des élus locaux et des parents que ces derniers représentent, enfin de la tutelle indispensable de l'Etat dans l'intérêt de tous. Dans le domaine de l'éducation comme ailleurs, les démocraties modernes se confrontent au dilemme politique de la décentralisation: satisfaire aux exigences d'une plus grande autonomie locale et individuelle tout en garantissant aux autorités centrales le droit d'exercer le rôle qui leur est dévolu, celui de trancher dans l'intérêt général, de financer la recherche, de coordonner, de conseiller, d'arbitrer, d'ajuster et de sauvegarder les droits de tous les futurs citoyens. Si par le passé le pouvoir de l'Etat a semblé arbitraire, il n'est pas souhaitable que les établissements ou les pouvoirs locaux deviennent à leur tour trop indépendants: il semblerait que cette tendance soit déjà amorcée dans certains pays. Rendre aux parents le pouvoir presque absolu de décision ainsi que le désirent les promoteurs du système des «chèques-éducation» (vouchers), pourrait se révéler une démarche périlleuse car on prendrait le risque d'accentuer les divisions sociales. Toutefois, que l'on adopte ou non ce système, une décentralisation judicieuse semble être un objectif réalisable à condition de rechercher, sinon un consensus national, du moins un compromis sur les modalités de contrôle: il serait utile d'organiser au préalable un large débat public auquel tous pourraient participer. La décentralisation mettrait fin à beaucoup de malaises publics: tout en obtenant plus d'indépendance par rapport au pouvoir central, les établissements et les autorités locales seraient contraints de répondre de leurs actes, que ce soit devant le pouvoir d'intervention conféré aux parents, ou devant le pouvoir de tutelle qu'exercerait toujours l'Etat. Ne serait-ce que du point de vue des parents et des intérêts locaux, les structures qui en résulteraient seraient plus souples et moins controversées.

La décentralisation contribuera peut-être au progrès du système scolaire mais elle ne sera qu'une des clefs qui permettra aux institutions de répondre à l'appel au changement. Le rôle traditionnel de l'enseignement obligatoire était d'assurer que chaque enfant puisse acquérir les trois bases de la connaissance – la lecture, l'écriture et le calcul – dont l'adolescent ne peut se passer. L'enseignement obligatoire devait également alimenter les filières du deuxième cycle du secondaire. Le besoin qu'ont la plupart des pays avancés d'une population plus qualifiée les a poussés à prolonger la scolarité obligatoire de plusieurs années, en général jusqu'à la fin du premier cycle du secondaire. La société ne cesse d'évoluer; elle réclame des citoyens de plus en plus instruits et capables de s'adapter à la rapidité du changement sous toutes ses formes. Pour la plupart des jeunes, il n'est plus possible d'accéder à la vie d'adulte, surtout au monde du travail, en faisant leur apprentissage dans leur famille ou chez un employeur. Un minimum, toujours plus grand, de qualifications est nécessaire pour l'obtention d'un premier emploi. Le rôle de l'enseignement obligatoire se modifie en conséquence. Aujourd'hui, il doit permettre aux jeunes, d'abord d'obtenir un

premier emploi ou de continuer leurs études, et ensuite de s'adapter en permanence aux nouvelles idées et techniques susceptibles de transformer une profession ou même de la rayer du marché en l'espace d'une décennie. Ainsi, de nos jours, demande-t-on à l'enseignement obligatoire d'offrir des formations professionnelles, d'alimenter les filières du deuxième cycle secondaire et de l'enseignement professionnel supérieur, et de donner à tous les bases nécessaires pour accéder à la formation permanente.

3. Redéfinition des objectifs et du rôle des enseignants

La rapide expansion de l'enseignement amorcée par les pouvoirs publics à partir des années 50 était en grande partie motivée par l'idée qu'une population plus instruite rendrait l'économie plus dynamique. Depuis, on a reconnu que la corrélation entre l'éducation et la performance économique est moins immédiate qu'on ne le pensait, quoique toute économie moderne nécessite un vaste et complexe système d'enseignement. On a également été déçu par l'échec de l'enseignement obligatoire face au problème de l'égalité des chances. Il est clair, de nos jours, que l'enseignement n'est pas le remède-miracle à tous les maux sociaux. Le tissu social a besoin d'une thérapeutique globale dont l'enseignement n'est qu'un élément, qui peut apporter une contribution considérable à la solution des problèmes économiques, notamment au chômage, mais seulement dans le cadre d'une politique globale. Le succès de l'enseignement obligatoire face aux problèmes du chômage et de l'égalité des chances impliquera un dialogue continu et intense entre les représentants des intérêts économiques, les responsables de l'enseignement et des affaires sociales. La tâche difficile des pouvoirs publics sera d'adapter l'enseignement obligatoire aux exigences économiques sans pour autant négliger l'enseignement général, indispensable à l'épanouissement personnel des élèves, et dans l'intérêt à long terme du corps social et de ses besoins culturels et économiques.

Avant de chercher à améliorer ou à développer le système, le dialogue et la prudence sont à conseiller. Parmi les mesures qu'ont introduites différents gouvernements, beaucoup ont connu un succès inégal; d'où l'importance du travail de préparation. Des structures si vastes, si complexes et si coûteuses ne doivent pas faire l'objet de réformes superficielles et hâtivement conçues. Une politique efficace réclame un travail de recherche débouchant sur une connaissance approfondie de la dynamique des structures. Un large processus d'expérimentation est également à recommander. En outre, on ne saurait trop insister sur le besoin de consulter le corps enseignant et de le former aux méthodes et approches nouvelles. Les pouvoirs publics auraient avantage à exprimer leurs intentions dans un langage précis et dénué d'ambiguïté, afin d'éviter toute erreur d'interprétation. Il faudra recourir plus fréquemment aux échanges d'informations sur le plan international car ils facilitent l'analyse du système national en le présentant sous un jour nouveau et sont pour les autorités une source d'idées, de données utiles, d'approches ou de méthodes nouvelles. Quelle que soit leur inspiration, les réformes sont plus efficaces lorsqu'elles sont conçues d'un point de vue organique; elles réclament une application globale de manière que l'ensemble des mesures nouvelles s'imbrique harmonieusement dans le système sans en entraver la marche.

Pour définir les critères d'une réforme efficace, la recherche aura pour principal objectif d'établir les conditions nécessaires à un enseignement réussi. On sait quels sont les éléments qui font un bon établissement scolaire; sa taille ni trop réduite, ni excessive; son aménagement et son équipement, avec un service efficace de documentation; des cours

bien faits; des élèves qui travaillent de manière suivie, dont les efforts sont récompensés, et qui ont certaines responsabilités; de bons rapports entre les élèves et les enseignants qui leur donnent l'exemple d'un bon comportement social; bref, une ambiance sérieuse et rassurante (1). De toute évidence, la difficulté est de réunir ces conditions là où elles n'existent pas: d'où le besoin d'analyser les rapports entre l'élève et le milieu scolaire, leur genèse et leur action. Des connaissances plus poussées dans ce domaine permettraient d'améliorer l'environnement scolaire, grâce notamment à une formation et à une information plus adaptées des enseignants dont le rôle à l'intérieur de l'établissement est primordial; la taille de l'établissement et le taux d'encadrement sont également des éléments fondamentaux. Bien sûr, l'interaction entre la vie scolaire et la vie en dehors de l'école est le facteur le plus important, les conditions de cette dernière étant souvent la cause première de l'échec de l'enseignement. Cependant, s'il existait une bonne ambiance scolaire dès les débuts de la scolarité obligatoire, de nombreux problèmes seraient peut-être partiellement résolus. Il faudrait que les rapports entre l'école et la société soient plus étroits, que la société soit tenue au courant de la vie scolaire, que l'enseignement tienne davantage compte des intérêts et des préoccupations personnels des élèves. Il importe donc de modifier les programmes d'enseignement en conséquence et d'encourager un maximum d'échanges entre l'école et la société en incitant les parents à participer réellement à la vie scolaire.

4. Priorités en matière de financement

Sur le plan financier, un bon système d'enseignement obligatoire implique un effort considérable de la part des contribuables et des pouvoirs publics. A une époque où le chômage s'aggrave et où la récession se fait de plus en plus sentir, il est peu vraisemblable qu'un pays consent à une augmentation sensible de la part de l'enseignement dans le budget national. Une réduction des crédits alloués à l'enseignement obligatoire, sans pour autant entraîner son déclin, mettrait fin à tout espoir de progrès. La baisse du nombre de jeunes d'âge scolaire dans la majorité des pays offre une solution: la possibilité d'effectuer un redéploiement fructueux des ressources.

Dans les pays où l'on aura décidé de maintenir les dépenses à leur niveau actuel, il faudra répartir les restrictions avec un maximum d'équité et de rentabilité. Les pouvoirs publics continueront sans aucun doute à effectuer des transferts. Dans les pays décentralisés, ce processus présente certaines difficultés. Les pouvoirs publics, soucieux de limiter le volume global des dépenses, exercent un contrôle strict sur les budgets des autorités locales chargées de financer l'enseignement à partir de leurs ressources propres. En même temps, ils exigent que l'on respecte les normes nationales en matière de quantité, de qualité et de variété des services offerts au public. Etant donné que les régions et les communes les plus démunies ne peuvent à la fois restreindre leurs dépenses et satisfaire à leurs obligations, les autorités supérieures doivent leur verser des subventions spéciales.

Pour des raisons d'ordre économique, de justice et de cohésion sociale, tous les pays se sentent en devoir d'apporter un soutien aux élèves particulièrement défavorisés. Il est dans l'intérêt moral et économique et il est important pour la société et l'individu que chacun puisse réaliser son potentiel et, dans la mesure du possible, se suffire à soi-même. Toutefois, les initiatives en ce sens se révèlent extrêmement coûteuses. Ceci étant, certains pays font beaucoup d'efforts pour créer des établissements spéciaux pour les handicapés, ou tout au moins pour adapter les écoles à leurs besoins, ce qui est moins onéreux à long

terme. Quant aux besoins particuliers des communautés multilingues, il existe dans un certain nombre de localités des structures adaptées à l'accueil des minorités linguistiques. Le cas des enfants des régions rurales ou de ceux qui sont issus de milieux qui les défavorisent d'une manière ou une autre, reste inquiétant, mais, fort heureusement, tous les pays leur accordent aujourd'hui un statut prioritaire. Comme il serait impossible d'intervenir sur le plan individuel, les pouvoirs publics préfèrent accorder des subventions aux régions ou communes qui en ont le plus besoin. Il est à espérer, et l'évolution récente donne lieu d'être optimiste, tout d'abord que les pouvoirs publics continueront à financer la recherche sur les enfants défavorisés, et ensuite qu'ils seront toujours prêts à affecter les fonds nécessaires à la création des structures dont ont besoin tous les enfants défavorisés quel que soit leur handicap, physique, mental, culturel ou autre.

La récession, conjugée à la baisse des effectifs scolaires, pousse les autorités à mettre en question la manière dont les ressources sont réparties entre les différentes parties du secteur de l'éducation. Dans les nombreux pays où les dépenses par élève de l'enseignement obligatoire sont nettement moins élevées qu'aux autres niveaux, on a de plus en plus tendance à penser qu'il serait plus rentable d'allouer davantage de crédits à l'enseignement obligatoire en tant que premier maillon de la chaîne de l'éducation. Il en est de même à l'égard du primaire vis-à-vis du premier cycle du secondaire. On estime que cette redistribution des ressources pourrait contribuer à réduire le nombre d'élèves qui terminent leur scolarité sans avoir les connaissances et compétences nécessaires à la vie et au travail. Une autre bonne raison pour ne pas réduire le budget de l'enseignement obligatoire, c'est la progression constante de l'indice des coûts. Les frais d'entretien des bâtiments représentent une charge de plus en plus lourde pour tous les établissements scolaires, qui se voient obligés, en contrepartie, de faire des économies sur les services de documentation, de chauffage, de réparations essentielles, etc. . . La hausse des prix de l'énergie est souvent le plus grand problème, surtout en ce qui concerne le très grand nombre de constructions conçues pendant les années 50 et 60, époque où l'enseignement obligatoire était en expansion et où l'énergie était relativement bon marché. A cet égard, certains proposent une modification du calendrier scolaire: on pourrait fermer les écoles pendant les périodes de l'année où les dépenses de chauffage et d'électricité sont particulièrement lourdes pour les budgets.

En ce qui concerne les ressources, il reste beaucoup à faire quant à la manière la plus efficace de les répartir. Les études prouvent que des lacunes manifestes sur le plan financier sont lourdes de conséquences, auxquelles l'allocation de crédits supplémentaires peut remédier. Par contre, si les insuffisances de ressources sont moins évidentes, une augmentation des crédits dans un domaine particulier n'entrainera pas nécessairement une amélioration de la qualité de l'enseignement: deux établissements dotés de moyens sensiblement égaux peuvent obtenir des résultats tout à fait différents et il ne suffit pas d'accorder de nouvelles subventions pour que l'un atteigne la qualité de l'autre. Ceci nous ramène à la question des conditions nécessaires à la réussite de l'enseignement. Il ne fait pas de doute qu'il serait dans l'intérêt des pouvoirs publics de faire un grand effort de financement de la recherche dans ce domaine. Depuis plusieurs décennies, d'énormes progrès ont été faits sur le plan quantitatif: il s'agit aujourd'hui de mettre l'accent sur la qualité, sur une affectation réellement fructueuse des ressources limitées dont on dispose.

5. Un corps enseignant confiant et efficace

Tout progrès en matière de qualité présuppose la pleine participation des enseignants. Ce

sont les maîtres qui doivent appliquer les nouveaux programmes, les approches et méthodes nouvelles. Il faut donc mettre l'accent sur les moyens de leur assurer une formation, une motivation et une rémunération adéquates. La meilleure utilisation des structures serait un objectif stérile sans le concours du corps enseignant car c'est de lui que dépendent non seulement la qualité des cours mais aussi, en grande partie, le développement dans l'établissement du climat nécessaire à un enseignement réussi.

On aurait pu penser que la baisse des effectifs scolaires serait bien accueillie par les maîtres puisqu'elle pourrait contribuer à établir un équilibre satisfaisant entre le nombre de professeurs et celui des élèves. Or actuellement les enseignants sont démoralisés. Compte tenu des conditions qui prévalent dans chaque pays, leur pouvoir d'achat s'affaiblit, leur image sociale se dégrade, leur compétence est remise en question; certains craignent le licenciement, les possibilités de promotion se font rares; nombre d'entre eux craignent de perdre toute liberté d'enseignement face aux revendications des parents d'élèves et des autres forces sociales; ils redoutent les nouveaux programmes, les méthodes et approches nouvelles qu'on voudrait leur imposer. Cette situation ne peut avoir qu'un effet néfaste sur l'enseignement en général. Même si l'on se décide, dans certains pays, de réduire les effectifs des maîtres, il faudrait leur garantir un statut reconnu et respecté, la sécurité de l'emploi, des revenus stables.

S'il n'est pas consulté, s'il ne bénéficie pas d'une formation adéquate, le corps enseignant ne pourra s'adapter à la nouvelle mission de l'enseignement obligatoire. Pour pouvoir élaborer des méthodes nouvelles vraiment efficaces qu'ils seront susceptibles de mettre en application, il faudra informer les enseignants et instaurer le dialogue avec eux. Pour ce qui est de la formation, il serait nécessaire de revoir celle des élèves-professeurs et de prévoir des stages fréquents pour tous les enseignants afin qu'ils puissent s'adapter aux nouvelles approches et exigences de la société à l'égard du système d'enseignement obligatoire. La formation de base mériterait d'être plus étendue: peut-être tous les futurs professeurs devraient-ils bénéficier de la même formation initiale. Un des avantages d'une formation plus générale pourrait être d'atténuer le conflit d'intérêts qui a tendance à se créer entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel. On aurait avantage à promouvoir chez les enseignants les méthodes d'auto-analyse qui permettent de mieux évaluer le succès de leur enseignement auprès des élèves. Enfin, la profession serait à la fois enrichie et plus attrayante si des personnes issues d'autres branches d'activité pouvaient y accéder par une formation spéciale, et si les enseignants avaient la possibilité de quitter l'enseignement pour suivre une nouvelle formation.

Les programmes que les professeurs auront à enseigner à l'avenir devront prendre en compte les nouveaux besoins de la société. Comme les connaissances et les exigences d'ordre économique sont en évolution constante, les enseignants (et les programmes) devraient moins insister sur l'acquisition du savoir mais au contraire stimuler la capacité d'apprendre. En même temps, il faudra que l'enseignement se préoccupe plus de la vie des élèves en dehors de l'école. L'enseignement obligatoire pourrait ainsi mieux remplir le rôle qui lui échoit dans le cadre de l'éducation continue, processus qui dure toute la vie, dans lequel l'enseignement n'est qu'une partie qui doit s'insérer harmonieusement dans un tout. A cet égard, il serait nécessaire d'accorder plus d'importance à l'influence des média sur les jeunes. Tout en donnant aux jeunes une meilleure préparation à la vie, les programmes devront également répondre à l'impératif de préparer les élèves au monde du travail. Il est certain que les pouvoirs publics insisteront désormais sur la formation professionnelle dans tous les programmes, quels qu'ils soient.

6. L'égalité des chances

En matière d'égalité des chances et de justice, il reste encore beaucoup à faire pour adapter les programmes et l'enseignement en général, aux besoins de chaque catégorie d'élèves. En ce qui concerne les filles, il serait utile d'identifier les motifs à l'intérieur de l'école qui les incitent à préférer telle ou telle discipline ou à se destiner à telle ou telle profession. S'il existe dans le monde scolaire des préjugés qui nuisent aux intérêts des filles, il faudrait chercher à les neutraliser. On manque également de données sur les élèves «surdoués» qui pourraient avoir besoin de cours spéciaux ou supplémentaires. Quant aux handicapés, il serait bon que tous les pays mettent en commun leurs expériences et les résultats de leurs recherches.

En matière de discrimination et d'équité, il faut faire mention d'un autre problème: beaucoup de pays, désireux de renforcer la cohésion sociale et de promouvoir l'égalité des chances, ont opté pour l'école universelle (common school). Mais les intentions des pouvoirs publics sont souvent trahies lorsque les élèves sont répartis en sections car une hiérarchie officieuse s'établit parmi ces sections en fonction des débouchés qu'elles offrent. D'où une sorte de sélection tout à fait contraire à l'esprit de l'école universelle. Comment pourra-t-on alors concilier les objectifs d'un enseignement obligatoire pour tous avec le besoin de spécialisation?

7. Avant et après l'école obligatoire

La volonté des pouvoirs publics d'assurer à chacun les bases nécessaires à la vie d'adulte a déjà eu pour résultat de prolonger la scolarité obligatoire. Il se peut que le processus ne soit pas encore terminé. Les tout-petits ont de grandes facilités pour apprendre et l'enseignement peut leur apporter beaucoup du point de vue intellectuel et affectif. En même temps, de plus en plus de femmes qui travaillent confient leurs enfants à des crèches ou écoles maternelles et c'est la raison pour laquelle certains pays commencent à prendre en considération la possibilité d'une baisse de l'âge de la scolarisation, ou, à défaut, d'offrir au public des services pré-scolaires. On estime que les enfants issus de milieux défavorisés bénéficieraient beaucoup d'une telle mesure. De toute manière, le rôle des écoles maternelles ainsi que leurs liens avec l'enseignement obligatoire méritent une analyse. En ce qui concerne la fin de la scolarité, il semblerait qu'il n'y aura pas de changements sensibles dans un avenir prévisible. Cependant, dans certains pays un grand nombre d'élèves passent de l'enseignement obligatoire au deuxième cycle du secondaire alors que d'autres pays voient actuellement l'amorce de ce phénomène. Si cette tendance devait se généraliser dans les pays concernés, il y aura des conséquences importantes pour l'enseignement obligatoire: il faudra orienter les programmes vers les besoins du deuxième cycle; l'utilité du certificat de fin d'études secondaires sera remise en question. Si l'enseignement obligatoire met l'accent sur la préparation au deuxième cycle, qu'adviendra-t-il de la formation professionnelle? Faudra-t-il la dispenser après la scolarisation obligatoire?

8. Et la qualité

Quel que soit l'avenir de l'enseignement obligatoire, il ne fait pas de doute que tous les efforts devront se concentrer sur la qualité. Toutes les réformes devront être conçues et ap-

pliquées après un long processus de recherche, d'expérimentation et de consultation auprès de tous les intéressés; une étude comparée des pays peut se révéler particulièrement fructueuse. Il faudra déterminer clairement le rôle qu'on voudrait attribuer à l'enseignement obligatoire et l'ordre des priorités étant donné les budgets restreints et les coûts élevés. (2)

Die Pflichtschule: Bestandesaufnahme und Zielsetzungen

Die Pflichtschule ist das Kernstück aller modernen Bildungssysteme. Sie ist in allen Ländern der wichtigste Teil der formellen Bildung für alle Kinder und Jugendlichen, und für einen grossen Teil, der einzige. Trotzdem ist die Pflichtschule, seit einer Reihe von Jahren, in den meisten OECD-Ländern, im Gegensatz zu anderen Bildungssektoren, wenig Beachtung geschenkt worden, und ihre Aufgaben und ihre Praxis werden nicht hinterfragt, sondern mehr oder weniger als gegeben vorausgesetzt.

Der Beitrag fasst einen kürzlich abgeschlossenen Bericht der OECD zusammen, der das vernachlässigte Thema Pflichtschule aufnimmt und die wichtigsten Fragestellungen und Entwicklungen für die 80er Jahre untersucht.

Policies for compulsory schooling

Compulsory schooling is the core of all modern systems of education; in all countries, it constitutes the main body of formal education for virtually all children and the whole of formal education for a large percentage of them. Yet in many OECD countries compulsory schooling has, for a number of years, remained largely unexamined; its goals, processes and practices have tended to be taken as given. The attention of Governments and education specialists has been riveted on other sectors of the education system.

This paper synthesises a recent report by OECD which seeks to remedy that omission by discussing the most significant trends and issues facing compulsory schooling in the eighties.

NOTES

(1) Voir M. Rutter et al. *Fifteen Thousand Hours*, Londres, 1979.

(2) Fin 1982, l'OCDE publiera les versions anglaise et française du rapport sur lequel cet article est basé. Ci-dessous et pour information, une bibliographie des sources indiquées dans ce rapport.

REFERENCES

- Bennet, S. N.: *Teaching Styles and Pupil Progress* (London, 1976). Bowles, S. and Gentis, M., *Schooling in Capitalist America* (London, 1977).
- Boudon, R.: *L'inégalité des chances*, (Paris, 1973).
- CERI/OCDE: *L'éducation récurrente: une stratégie pour une formation continue*, 1973.
- Coleman, J.: *The Adolescent Society*, (Glencoe, III., 1961).
- Department of Education and Science: *Education in Schools: A Consultative Document* (London, 1977).
- Eggleston, J.: *The Sociology of the School Curriculum* (London, 1977).
- Glatter, R. (ed.): *Control of the Curriculum: Issues and Trends in Britain and Europe* (London, 1977).
- Hargreaves, D.: *Social Relationships in a Secondary School* (London, 1967).
- Illich, I.: *Deschooling Society* (New York, 1971).
- Jencks, C. et al.: *Inequality: A Reassessment of the Effect of Family and Schooling in America* (New York, 1972).
- Ministry of Education: *Savoirs et Savoir-Faire à l'issue de la scolarité obligatoire* (Paris, 1977).
- OCDE: *Le financement de l'enseignement primaire et les objectifs fondamentaux de l'école: Rapport général*, (CERI/OCDE, 1979).
- OCDE: *Examens des politiques nationales d'éducation: Etats-Unis*, (Paris, 1981).
- OCDE: *Examens des politiques nationales d'éducation: Yougoslavie* (Paris, 1981).
- OCDE: *Examens des politiques nationales d'éducation: Japon* (Paris, 1971).
- OCDE: *Politiques d'enseignement pour la décennie 1970-1980, Rapport général* (Paris, 1971).
- OCDE: *L'enseignant face à l'innovation, Vol. I: un rôle en évolution* (Paris, 1974).
- OCDE: *Tendances nouvelles de la formation et des tâches des enseignants* (Paris, 1974).
- OCDE: *La profession enseignante: nouvelles orientations: «Analyse des tâches des enseignants dans les écoles innovatrices»* (Paris, 1979).
- Pring, R.: *Knowledge and Schooling* (London, 1976).
- Rutter, M.: et al, *Fifteen Thousand Hours* (London, 1979).
- Stenhouse, L.: *An Introduction to Curriculum Research and Development* (London, 1975).
- Taylor, L. C.: *Resources for Learning* (London, 1971).
- Willis, P.: *Learning to Labour* (London, 1977).